

# FORMATION

## Formation de : **Sensibilisation à la Radioprotection**

Domaines : Industrie / Recherche & Médical

### Contexte

➤ Conformément aux articles R.4451-47 à 51 du code du travail relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants, cette formation porte sur :

-les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants et aux procédures générales de radioprotection à mettre en œuvre.

-les règles de prévention et de protection fixées par le décret.

### Public

➤ Toute personne amenée à manipuler des sources de rayonnements ionisants.

➤ Toute personne amenée à intervenir dans des locaux réglementés.

### Objectifs et contenu

➤ Permettre au personnel :

-D'acquérir des connaissances de base sur la radioactivité et la radioprotection

-D'être capable de reconnaître, d'analyser, de quantifier les dangers, les nuisances et les risques inhérents aux travaux effectués sous rayonnements ionisants,

-De mettre en place une protection et une prévention intégrée associant la sécurité du travail et la qualité des résultats,

-D'utiliser les appareils de radioprotection usuels (mesures, contrôles...),

-De comprendre la gestion des déchets radioactifs (pour les sources non scellées),

-D'avoir des références législatives applicables dans les domaines de la radioprotection de l'homme et de l'environnement.

**Votre contact : Isabelle Joalland**

**Tél : 01 69 85 37 16**

**Fax : 01 69 85 32 71**

**Email : formation.idf@cerap.fr**

### Radioprotection Pratique :

➤ Etude de poste de travail :

-Estimation du risque

-Règles de sécurité

-Ecran-balisage

-Dosimétrie

-Utilisation des détecteurs

-Contrôles techniques de radioprotection.

### Documents fournis :

-Support de cours.

### Validation :

➤ Fourniture d'un certificat de stage.

Formation à renouveler au moins tous les 3 ans en référence aux articles R.4451-47 à 51 du code du travail.

### Durée :

Selon le contenu et le type de sources manipulées : par journée (7h) ou par demi-journée (4 h).

### Modalités d'inscriptions :

Les formations sont limitées à 12 stagiaires par session.

### Formateurs :

Les animateurs de la formation sont soit, les formateurs certifiés pour la formation « Personne Compétente en Radioprotection », soit des animateurs expérimentés dans le domaine de la radioprotection.

### Autres formations dispensées par CERAP :

-Formations Initiales de la Personne Compétente en Radioprotection,

-Formations de Renouvellement

-Radioprotection des Patients